

Bulletin d'histoire politique

Les orientations insoutenables de Québec solidaire

Louis Gill



Volume 18, numéro 3, printemps 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054834ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054834ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Gill, L. (2010). Les orientations insoutenables de Québec solidaire. *Bulletin d'histoire politique*, 18(3), 149–155. <https://doi.org/10.7202/1054834ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2010

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Numéro régulier

Éditorial

Les orientations insoutenables de Québec solidaire

Louis Gill

Économiste

Professeur retraité de l'UQAM

Dès la parution du rapport Bouchard-Taylor au printemps 2008, Québec solidaire avait donné un appui sans réserves à ses 37 recommandations et salué « la modernité et la sagesse » des commissaires. Dans un article intitulé « Une déplorable erreur », paru dans *Le Devoir* du 5 juin, j'ai exprimé un désaccord complet avec cet appui. J'ai développé cette position dans une contribution soumise à Québec solidaire en septembre 2008¹ en vue des débats préparatoires à son congrès de novembre 2009. Au lendemain de ce congrès, j'ai exprimé ma déception à l'égard des orientations adoptées sur les questions de l'indépendance, de la laïcité et de la défense de la langue française². Je reprends ici sous une forme synthétique le contenu de ces textes.

Indépendance

« Assez de défaitisme et de petits pas. Remobilisons les Québécoises et les Québécois autour de l'indépendance ! », pouvait-on lire sur le site Internet de Québec solidaire au terme de son congrès de novembre 2009. Cela a toutes les apparences d'un radical changement de ton de la part d'un parti qui jusqu'ici a plutôt eu la question nationale honteuse. En réalité, il n'y a de changement qu'en apparence. Au fil des ans, lit-on dans le même communiqué, « le discours sur l'indépendance a été vidé de son sens par

certains souverainistes qui ont voulu faire du Québec un pays sans projet. Qu'on se le dise : l'indépendance sans sens n'a aucun sens ». Voilà bien où le bât blesse. Même si je suis un chaud partisan de profondes transformations sociales, j'estime que Québec solidaire se trompe en posant des conditions à la réalisation de l'indépendance.

La souveraineté politique est une question démocratique de libération nationale, qui se situe sur le même pied que les autres aspirations démocratiques et sociales. L'indépendance est un objectif en soi, comme les revendications d'égalité entre les hommes et les femmes et d'amélioration des conditions de vie et de travail, parce qu'elle est la clé de la libération nationale du peuple québécois. Il va sans dire que l'indépendance doit aussi être le moyen de réaliser le projet de société que nous voulons. Mais elle ne saurait être vue comme un simple outil de cette réalisation. Elle est un objectif en soi qui doit être défendu inconditionnellement. Avec la position adoptée à son congrès de novembre, comment Québec solidaire appellerait-il à voter dans l'éventualité d'un nouveau référendum sur la souveraineté ?

Laïcité

L'autre grande question sur laquelle Québec solidaire affirme avoir adopté une position claire est celle de la laïcité. On lit dans le même communiqué, que ses membres, « ont affirmé haut et fort leur volonté de vivre dans un Québec laïque, mais ouvert aux différences », et que « l'État et les institutions publiques doivent être résolument laïques tout en respectant – avec des balises claires – les croyances religieuses ». Plutôt qu'un engagement en faveur d'une authentique laïcité et une défense intégrale de l'égalité entre les hommes et les femmes, cette déclaration est au contraire une réaffirmation des positions rendues publiques lors de la publication du rapport Bouchard-Taylor en faveur de la « laïcité ouverte » proposée par les deux commissaires, désormais renommée « laïcité interculturelle » par Québec solidaire, ainsi que du port du voile islamique et d'autres signes religieux dans le domaine public.

Le concept de « laïcité ouverte » est celui d'une laïcité vidée de son sens par les portes qu'elle ouvre aux intrusions religieuses de tout type dans le domaine public. Au nom de cette « laïcité ouverte », je le rappelle, le rapport Bouchard-Taylor recommandait en particulier d'autoriser le port de signes religieux par les enseignants, les professionnels de la santé et les fonctionnaires, l'aménagement de lieux de prière dans les établissements publics et l'installation d'*érouvs* privatisant une portion de la propriété municipale publique aux fins des pratiques religieuses de la communauté juive. Il prônait également « une promotion vigoureuse » du cours d'éthique et de culture religieuse, qui fait reposer la morale sur les seuls

fondements religieux, et la publication annuelle par l'État « laïque » d'un calendrier multiconfessionnel indiquant les dates des diverses fêtes religieuses.

Québec solidaire avait alors donné un appui explicite au port de signes religieux par les employés de l'État, une recommandation du rapport qui a immédiatement soulevé l'expression de profonds désaccords de la part des organisations syndicales et des organismes voués à la défense de la laïcité. Il ne s'est pas démarqué, au printemps 2009, de la position de la Fédération des femmes du Québec en appui au port de signes religieux dans la fonction publique, alors que le Conseil du statut de la femme et les individus et organismes attachés à la laïcité et à la neutralité de l'État menaient un énergique combat contre cette perspective. Même s'il n'avait pas appuyé explicitement les autres recommandations du rapport Bouchard-Taylor qui viennent d'être rappelées, il est regrettable qu'il les ait cautionnées implicitement par son appui inconditionnel à l'ensemble du rapport et qu'il ne s'en soit pas dissocié par la suite.

Égalité entre les hommes et les femmes

Tous conviendront que le port du voile est une manifestation flagrante d'inégalité entre les hommes et les femmes, même si des femmes musulmanes affirment y consentir de leur plein gré. Sur cette question, Françoise David avait déclaré en conférence de presse, le 26 mai : « Qui suis-je, moi, comme féministe, pour dire à mes sœurs : tu dois ou non porter le voile ? Est-ce que je vais aussi interdire à une religieuse de porter une croix ? ». Ces propos sont plus qu'étonnants. Notre responsabilité collective, dont celle des féministes, tant à l'égard de la défense de l'égalité des sexes que de la nécessaire neutralité des institutions publiques, ne nous commande-t-elle pas plutôt d'exprimer franchement que le voile est une manifestation d'infériorisation des femmes et de particularisme religieux diviseur, et qu'il doit être banni des institutions publiques comme tous les autres signes religieux, dont la croix des religieuses ?

Aux yeux de Québec solidaire, interdire le port du voile dans le domaine public serait « contre-productif ». Le permettre dans certains secteurs comme l'enseignement, les services sociaux et la fonction publique favoriserait l'intégration des femmes musulmanes à la société québécoise, stimulerait leur émancipation et serait un gage de leur abandon volontaire futur du voile.

Il est difficile de souscrire à cet optimisme naïf et à cette vision des choses qui passe à côté du problème principal, celui de la nécessaire séparation de l'Église et de l'État dans une société laïque. Ce principe ne peut faire l'objet d'une reconnaissance partielle au sein d'un espace public qu'on déciderait de compartimenter en champs divers, où les signes religieux

seraient acceptables ici et non acceptables là. L'espace public est l'espace public, qu'il s'agisse des tribunaux, de l'exercice des fonctions policières, de la fonction publique ou des établissements d'enseignement, de santé et de services sociaux. Comme l'a exprimé le Syndicat de la fonction publique du Québec au lendemain de la parution du rapport Bouchard-Taylor, les fonctionnaires, qui sont tenus de respecter un strict devoir de réserve, notamment pour ce qui est de leurs opinions politiques, devraient être tenus aux mêmes obligations pour ce qui est de leurs opinions religieuses. Ils incarnent autant l'État qu'un policier ou un juge.

Aborder le problème du point de vue de la personne qui porte le voile et qu'on voudrait arriver à convaincre de sa signification réelle en tant que symbole d'infériorisation des femmes et l'inciter à le quitter, est à mon avis poser le problème à l'envers et négliger l'ensemble de la population qui est en droit d'exiger la laïcité de l'État. La question n'est pas de savoir si l'interdiction du voile dans le domaine public serait « contre-productif » du point de vue de la conscientisation des femmes qui le portent et de leur inclusion dans la société, mais de garantir, en le faisant, la laïcité de l'espace public que tous et toutes sont en droit de revendiquer.

Par ailleurs, il est illusoire de croire que l'ouverture au voile serait une manière douce d'en arriver ultimement à amener les femmes musulmanes à l'abandonner. C'est un argument du même type qui avait été invoqué par l'administration de l'UQAM en 1999 quand elle s'est engagée dans cette initiative injustifiable d'un partenariat avec le *Torah and Vocational Institute of Montreal* en vertu duquel des cours étaient dispensés sur une base de discrimination religieuse, linguistique et sexuelle à la communauté juive hassidique. La rectrice de l'époque et sa vice-rectrice soutenaient que c'était là le moyen (celui de la ghettoïsation!) d'arriver à permettre aux femmes hassidiques de sortir de l'infériorité et de la réclusion auxquelles les condamne leur religion.

Le seul fondement valide d'une position politique sur cette question est que le voile fait outrage aux femmes et que, comme tous les autres signes religieux ostentatoires, il viole la neutralité de l'espace public. Québec solidaire avait la responsabilité politique de ne laisser aucun doute à cet égard. Il a tourné le dos à cette responsabilité lors de son dernier congrès.

Question identitaire

En donnant un accord sans réserves au Rapport Bouchard-Taylor, Québec solidaire avait aussi repris à son compte la caractérisation, faite par les commissaires, de l'origine de la crise des accommodements raisonnables comme étant le « malaise identitaire » ou l'insécurité collective ressentie par la majorité francophone du Québec, fragilisée par son sta-

tut de minorité en Amérique du Nord. Il en aurait résulté un mouvement de braquage, qui se serait exprimé par un rejet des pratiques d'harmonisation. Ainsi, loin d'être le pôle de rassemblement de la diversité, la majorité francophone en serait plutôt une entrave. Il s'agit là d'une injuste culpabilisation d'une majorité historique qui, pour reprendre les termes du sociologue Jacques Beauchemin, poursuit légitimement un projet d'affirmation culturelle et politique dont elle aspire à demeurer le cœur tout en ne demandant qu'à s'enrichir de l'apport des autres. C'est pourquoi on ne peut souscrire à cette version québécoise du multiculturalisme canadien appuyée par Québec solidaire qu'est l'« interculturelisme », défini comme une simple rencontre de cultures diverses, sans prééminence de la majorité historique qui se trouverait réduite à une culture parmi d'autres.

Il est par ailleurs regrettable que Québec solidaire écarte la perspective (à laquelle adhère une majorité de Québécois) de doter le Québec d'une constitution dans les meilleurs délais, et s'en tienne à sa proposition d'une assemblée constituante que le parti s'engage à convoquer après avoir été porté au pouvoir. Comme cette éventualité ne semble pas être à portée de main, doit-on s'abstenir entre-temps de toute action destinée à définir les conditions du vivre-ensemble? Il serait au contraire fort souhaitable que le Québec se dote d'une loi définissant ses valeurs fondamentales communes (primauté de la langue française, laïcité des institutions, égalité entre les hommes et les femmes, affirmation du patrimoine historique et culturel, etc.), ainsi que d'une charte de la laïcité, qui contribueraient à favoriser l'intégration harmonieuse des immigrants. Bien sûr, l'objectif est d'en arriver à engager la population dans le processus démocratique d'une assemblée constituante, à convoquer dès la prise du pouvoir comme le propose le programme de Québec solidaire. Mais s'en tenir à cette proposition dans le contexte du faible appui populaire dont il dispose équivaudrait à reporter aux calendes grecques l'adoption de règles minimales définissant les conditions du vivre-ensemble au Québec.

Qui est québécois?

«Un Québécois, c'est quelqu'un qui veut l'être, quelqu'un qui assume le passé, le présent et l'avenir du Québec», a répondu Amir Khadir au début de l'été 2008 en citant Pierre Bourgault qu'il considère, avec Gilles Vigneault, comme un modèle à la hauteur duquel il invite ses compatriotes indépendantistes à se hisser en précisant toutefois qu'il les incite à se méfier «de la tentation du repli et de la crispation identitaire». Il a raison de se réclamer de cette définition de Bourgault, mais pour rendre pleinement compte des opinions sur la question identitaire de ce chaud partisan qu'il fut du « nous inclusif » avant la lettre, il faut rappeler :

qu'il était d'une intransigeance totale sur la langue, ce qui a été une des causes de ses affrontements permanents avec René Lévesque qui était l'apôtre de la compromission à cet égard; s'il n'y avait eu que Lévesque, il n'y aurait jamais eu de Loi 101, une loi qui doit par ailleurs aujourd'hui impérativement être renforcée;

qu'il a organisé une multitude de manifestations et d'occupations de lieux commerciaux qui pratiquaient l'unilinguisme anglais;

qu'il a été pendant toute sa vie un défenseur inconditionnel de la laïcité authentique, et non de ce travestissement qu'est la «laïcité ouverte», ce qui lui a valu le prix Condorcet en 2001, décerné par le Mouvement laïque québécois;

qu'il n'a pas hésité, à la veille du référendum de 1995, à caractériser comme raciste et xénophobe un éventuel vote massif et unilatéral de la communauté anglophone en faveur du *statu quo* et contre la souveraineté du Québec.

Il faut regretter que des accusations de xénophobie soient plutôt dirigées aujourd'hui par certains contre la population francophone québécoise d'origine. Je pense pour ma part que, même si nous avons été témoins de certains écarts regrettables de son infime minorité, la population francophone d'origine, «la moins raciste du monde», disait Normand Brathwaite à la fête nationale du 24 juin 2008, accueille avec chaleur les nouveaux arrivants et leur dit de tout cœur comme le poète Gilles Vigneault: «ma maison est votre maison». Et il n'est que normal qu'elle ait à cœur de voir ses valeurs communes respectées et protégées.

Le français menacé?

Mentionnons en terminant que selon Québec solidaire, le français ne serait pas actuellement menacé par la progression envahissante de l'anglais au Québec et principalement à Montréal. Sa présidente Françoise David en a donné pour «preuve» sur les ondes de Radio-Canada que des amis à elle en visite à Montréal ont pu récemment acheter en français sans difficulté des bagels sur la rue Fairmount! Le seul domaine où il faudrait mieux veiller au respect de la loi 101 serait celui des grandes entreprises où le processus de francisation exigé par la loi est en régression. S'il est indéniable que la situation s'est détériorée à ce niveau, il faut vraiment vivre sur une autre planète pour ne pas constater que, partout à Montréal et de manière générale dans l'ensemble du Québec, le français est en régression et qu'il faut à tout prix renforcer la loi 101 pour endiguer cette régression.

Notes et références

1. «Laïcité, égalité des sexes, identité, question nationale», 30 septembre 2008, disponible sur le site des Classiques des sciences sociales.
2. «Indépendance, laïcité, défense du français», 23 novembre 2009, diffusé sur le site de *l'Aut'journal*.